

Faire de l'hospitalité un droit fondamental

Dans un livre qui fera date, la juriste Marie Laure Morin propose de faire de l'hospitalité un droit fondamental afin de construire un droit des migrations qui rompe, enfin, avec des législations répressives qui violent les droits humains et menacent l'État de droit. J'ai volontiers accepté d'en écrire la préface.

[Edwy Plenel](#), Journaliste, président de Mediapart, le 29 mai 2022

https://blogs.mediapart.fr/edwy-plenel/blog/270522/faire-de-l-hospitalite-un-droit-fondamental?at_medium=custom3&at_campaign=67



Juriste, conseillère à la Cour de cassation et directrice de recherche au CNRS, Marie Laure Morin a été longtemps bénévole pour l'accompagnement des migrants à la Cimade. Avec *Faire de l'étranger un hôte* ([Éditions Syllepse, 18 euros](#)), elle signe un remarquable plaidoyer pour transformer l'hospitalité en droit fondamental afin d'en faire « *une boussole nationale et internationale pour construire un autre droit des migrations en le conjuguant avec d'autres principes (fraternité, solidarité, égalité)* ».

Elle m'a demandé d'en écrire la préface. Une préface que je reproduis ici afin d'inviter toutes celles et tous ceux que la cause des migrants, réfugiés et exilés, concerne, mobilise ou préoccupe, à s'emparer de ce livre, à le lire et à en débattre. Une première rencontre est organisée [le 10 juin à Toulouse](#) par la librairie Ombres blanches.

J'avais repris quelques développements de ce texte lors d'une intervention, le 26 février, à [une réunion de soutien à Domenico Mimmo Lucano](#), le maire de Riace en Italie, condamné à une peine astronomique de prison pour son action de solidarité et dont le procès en appel vient de s'ouvrir à Reggio de Calabre.

Quand, de retour à Ithaque, Ulysse achève son Odyssée, il prend figure de migrant. D'exilé, de réfugié, de demandeur d'asile. La déesse Athéna l'a voulu ainsi, perclus d'épreuves, vieilli par ses errances, le travestissant en misérable et le déguisant en loqueteux. C'est alors qu'Homère le fait rencontrer un porcher, Eumée, qui vit au milieu de ses bêtes. Lequel lui offre spontanément son hospitalité, sans hésiter ni barguigner, sans réserve ni condition.

À Ulysse qui le remercie chaleureusement pour « cet accueil de bonté », étonné que sa pauvre mine ne l'ait pas rebuté, le porcher répond : « Étranger, je n'ai pas le droit, quand même viendrait quelqu'un de plus misérable que toi, de manquer de respect envers un hôte. Ils sont tous envoyés de Zeus, étrangers et mendiants. Et notre aumône leur fait plaisir, si petite soit-elle. » Puis, régaland son hôte d'un succulent rôti de goret accompagné d'un « vin fleurant le miel », Eumée rappelle combien « les dieux bienheureux détestent l'injustice : c'est toujours l'équité que le ciel récompense, et la bonne conduite ! ».

Aux premières pages de son livre, Marie-Laure Morin évoque cette figure éthique d'un « Zeus Hospitalier » que l'on retrouve dans toutes les traditions spirituelles, tant elle est tissée de l'expérience sans frontières d'une espèce humaine qui, depuis la nuit des temps, n'a cessé de pérégriner. Faisant de l'homme qui se déplace l'envoyé du divin, cette vieille morale nous rappelle que le chemin du prochain passe par l'accueil du lointain, en d'autres termes que le souci de nous-mêmes, de nos solidarités et de nos fraternités, est en jeu dans notre relation aux étrangers qui viennent d'ailleurs. En somme, que l'hospitalité est l'épreuve de vérité de notre humanité.

Le problème, c'est que le droit l'ignore. Du moins jusqu'à ce plaidoyer aussi lumineux que rigoureux pour la promouvoir et l'instituer en droit fondamental. En juriste éminente, Marie-Laure Morin affronte ici un défi prométhéen : faire tomber la frontière où s'est arrêtée la révolution qu'a constituée, avec la Déclaration de 1948, la proclamation de droits universels s'imposant aux États. Car, si son article 13 affirme la liberté de circulation, elle a laissé en jachère le droit d'immigrer, d'accéder et de s'installer dans un autre pays, qui ne relève d'aucune convention internationale.

C'est ce vide que comble brillamment cet ouvrage, facilement accessible aux non spécialistes tant il est nourri d'une pratique sensible du droit, au plus près des réalités et des êtres concernés. Son inventivité juridique est à la mesure de l'urgence politique. La question des migrations illustre en effet l'inachèvement de la révolution des droits de l'homme. Et cet inachèvement met en péril l'ensemble de l'édifice, lézardant ses façades et sapant ses fondations. L'obsession anti-migratoire qui inspire les politiques étatiques ouvre la voie à une remise en cause du principe même d'une universalité des droits de la personne humaine, indépendamment de sa nationalité et de sa citoyenneté, de son origine, de sa culture, de sa croyance ou de son apparence.

C'est par cette brèche que s'engouffre, à force d'accoutumance et d'indifférence, une remise en cause essentielle de l'État de droit, rabattu en droit souverain des États-Nations, au détriment du droit des individus face aux abus de droit étatiques. Les politiques anti-migratoires, dont Marie-Laure Morin démonte méticuleusement la déraison par rapport à la réalité des migrations, sont devenues le laboratoire d'une régression juridique essentielle. En acceptant que le droit d'avoir des droits soit de plus en plus dénié aux demandeurs de refuge, nous nous habituons à ce que l'État de droit se transforme en droit absolu de l'État, au détriment de nos droits fondamentaux.

Dès lors, le pire est de nouveau possible. Cette contre-révolution juridique réinstalle les nations, non seulement leurs frontières mais aussi leurs identités, en légitimité ultime, supérieure à toute autre. « Le droit est ce qui est bon pour le peuple allemand » : dans *Les origines du totalitarisme*, Hannah Arendt rappelle cette devise hitlérienne pour souligner combien, par le truchement de législations d'exclusion ou de discrimination envers les non-nationaux, étrangers ou apatrides, peuvent s'installer à demeure des idéologies xénophobes et racistes, potentiellement criminelles.

La révolution du droit que propose Marie-Laure Morin est la parade à cette catastrophe. En montrant comment consacrer le principe d'hospitalité en droit fondamental, elle fait preuve d'une imagination juridique aussi politiquement décisive et fructueuse que le furent l'invention des notions de crime contre l'humanité et de génocide au milieu du siècle dernier. Loin d'un moralisme abstrait, sa démonstration est ancrée dans le réel, pragmatique et concrète, comme en témoigne l'impeccable précision de ses propositions conclusives. Ainsi réenchantée et humanisée, la discipline juridique y devient un matériau vivant, construit, enrichi et accompagné par le mouvement de la société. Nul hasard évidemment si l'engagement intellectuel dont relève ce livre est aussi inspiré par l'engagement tout court, parmi les hospitaliers de la Cimade qui font vivre l'entraide et la fraternité.

Face aux ombres qui rôdent et aux nuits qui menacent, Marie-Laure Morin nous arme de la seule boussole qui puisse nous orienter : une hospitalité fondée en droit, une hospitalité devenue principe universel et droit fondamental.